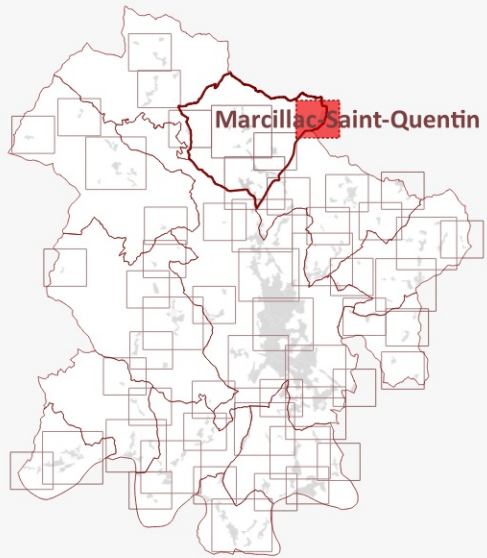


PLUi de Sarlat-Périgord Noir

Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives

Marcillac-Saint-Quentin

3



Légende

Règle graphique

Recul vis-à-vis des limites séparatives

- Implantées en recul
- Implantées en recul ou sur au maximum une limite séparative
- Implantées en recul ou sur au moins une limite séparative
- Implantées sur au moins une limite séparative
- Non règlementé

Fond de carte

- Bâtiment
- Parcelle
- Commune

